



HAL
open science

La Révolution française et le droit des femmes à l'instruction. Résumé d'une désillusion

Bernard Jolibert

► **To cite this version:**

Bernard Jolibert. La Révolution française et le droit des femmes à l'instruction. Résumé d'une désillusion. *Expressions*, 2007, "Donner le goût de lire": journée "Lire en fête", lundi 19 novembre 2007, 30, pp.107-134. hal-02406907

HAL Id: hal-02406907

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02406907>

Submitted on 12 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE ET LE DROIT DES FEMMES À L'INSTRUCTION

Résumé d'une désillusion

Bernard JOLIBERT
IUFM de la Réunion

Résumé. – La Révolution française voit les femmes intervenir directement, parfois avec force et conviction, dans l'action. On pouvait donc s'attendre à ce que les révolutionnaires de quatre-vingt-neuf soient reconnaissants aux femmes et leur accordent immédiatement ce droit à l'instruction qu'elles réclament de manière explicite, ainsi que les droits civils et politiques auxquels les plus engagées aspirent légitimement : participer aux décisions comme électrices et, pourquoi pas, comme éligibles. Dans la réalité du droit et des mœurs, c'est exactement l'inverse qui se produit. Loin d'en instituer les conditions de leur libération, la Révolution a conduit à enfermer les femmes dans leur rôle domestique, rendant ce dernier le plus étroit et le plus clos possible, les soumettant au pouvoir masculin absolu des pères ou des maris. Pour ce faire, le moyen le plus économique et le plus efficace semble de les maintenir en état d'ignorance, loin des sciences, des arts et des lettres qui pourraient les inviter à d'autres aspirations, plus politiques et plus dangereuses pour l'ordre social.

Abstract. – Women participated in the French Revolution directly, and occasionally with force and determination. So that one might expect the 1789 revolutionaries to be grateful to them, granting them that right to education which they openly claimed, together with civil and political rights to which the most committed of them legitimately aspired : sharing decision-making as voters, and eventually, as elected members. In actual fact, concerning rights and customs, it was the exact opposite that occurred. Far from liberating them, the revolution led to the confinement of women in a domestic sphere which was utterly narrow and closed, submitting them to the absolute power of their fathers and husbands. To this purpose, the most economical and efficient way, apparently, was to maintain them in a state of ignorance, away from such fields as science and fine arts which might induce in them aspirations too political and dangerous for social order.

Si on compare globalement le dix-huitième siècle au dix-neuvième siècle, on voit immédiatement que le premier apparaît comme nettement plus favorable à l'amélioration de la condition des femmes, voire parfois plus féministe¹ que le second, « le plus féministe de notre histoire » peut-être, au dire d'un historien de la littérature². Condorcet, par exemple, ne conclut-il pas son *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain* par une déclaration qui semblait devoir marquer l'orientation tant politique que scolaire de la Révolution française :

« Parmi les progrès de l'esprit humain les plus importants pour le bonheur général, nous devons compter l'entière destruction des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une inégalité de droits funeste à celui même qu'elle favorise. On chercherait en vain des motifs de la justifier par les différences de leur organisation physique, par celle qu'on voudrait trouver dans la force de leur intelligence, dans leur sensibilité morale. Cette inégalité n'a eu d'autre origine que l'abus de la force, et c'est vainement qu'on a essayé depuis de l'excuser par des sophismes »³.

On pouvait alors espérer que les révolutionnaires de 1789 réaliseraient, sinon une entière égalité de droit et de fait, du moins un net progrès dans l'affirmation des droits des femmes à l'éducation, à la liberté civile et à la participation politique. Le mouvement des idées durant le dix-septième siècle et surtout, comme on va le voir, durant tout le dix-huitième siècle, paraissait en effet annoncer cette libération comme imminente. Pour Montesquieu, Diderot, Helvétius, Condorcet surtout⁴, Voltaire même, quoique de manière plus prudente, il ne fait plus de doute que l'égalité et la liberté sont des droits légitimes pour l'ensemble des femmes et que la réalisation de ces droits passe par une meilleure éducation, laquelle comprend l'instruction comme un de ses composants essentiels. La prétendue infériorité de la nature féminine comparée à la nature masculine est une illusion. La raison, l'intelligence, l'aptitude à penser, autrement dit le « bon sens » au sens précis où l'entendait Descartes, ne sont-ils pas les choses du monde « les mieux partagées » ? Les

1. Sans entrer dans les polémiques contemporaines sur la « reconnaissance des spécificités féminines » de fait ou de droit, ou celles touchant à la « guerre des sexes », on appellera féministe ici tout mouvement qui a pour objectif l'extension du rôle social et des droits des femmes, c'est-à-dire toute action ou doctrine qui tend prioritairement en fait ou en droit à la réduction des inégalités entre les sexes.

2. Jean Larnac, *Histoire de la littérature féminine en France*, Paris, Kra, 1929, p. 157.

3. Condorcet, *Tableau historique des progrès de l'esprit humain*, Paris, Garnier-Flammarion, 1988, p. 286-287.

4. Élisabeth et Robert Badinter, *Condorcet, un intellectuel en politique*, Paris, Fayard, 1988.

capacités intellectuelles et morales sont les mêmes chez l'homme et chez la femme ; le cerveau féminin n'est-il pas identique de structure au cerveau masculin, laissant présager d'égaux aptitudes dans tous les domaines, y compris dans le champ de l'imagination inventive et de la sensibilité ?

Comment, dès lors, justifier l'assujettissement de la moitié du genre humain à l'autre moitié ? Pour la plus grande partie des philosophes des Lumières, l'origine essentielle de la dépendance dont souffrent les femmes est aisément repérable : leur assujettissement vient d'une mauvaise éducation, laquelle est elle-même le produit d'un assujettissement dont de nombreuses femmes sont les premières complices, produisant en retour une éducation proprement imbécile. Le cercle est bouclé : les femmes sont sottes parce qu'elles sont mal éduquées et cette même sottise sert d'alibi au fait de ne pas les instruire. Quelques connaissances domestiques indispensables à la tenue du futur ménage, une discipline morale vertueuse et une obéissance religieuse stricte sont largement suffisantes pour ce qui est de l'éducation des femmes. Tout ce qui pourrait éveiller leur esprit critique est proscrit car perçu comme une menace pour l'ordre social. Comme l'écrit Annette Rosa : « L'Église, cible favorite des Lumières, est l'école des sottes, génératrice de femmes dépendantes, pressées de compenser leur soumission dans la frivolité mondaine »⁵.

L'alphabétisation des filles et leur initiation aux disciplines intellectuelles semblent alors les deux conditions essentielles de leur libération par rapport à une sujétion sociale pesante et injuste. Quand bien même, dans les faits, l'intention ne viserait que certaines filles de la noblesse et de la bourgeoisie éclairée, quand bien même l'alphabétisation apparaîtrait à beaucoup comme une condition importante certes, mais insuffisante, il reste que les philosophes des Lumières posent l'éducation des femmes comme une condition indispensable à leur sortie de l'état de dépendance où les mœurs les ont confinées jusque-là.

La théorie, à dire vrai, n'est pas nouvelle. Elle apparaît bien plutôt comme le résultat attendu d'un long cheminement des idées et des mœurs qui a suivi son cours à travers la Renaissance⁶ et qui pointait déjà son nez à la fin du Moyen Âge avec des femmes exceptionnelles comme la Vénitienne Modesta Pozzo qui pensait préférable d'acheter, avec sa dot, un porc qu'un mari, Ma-

5. Annette Rosa, *Citoyennes. Les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1988, p. 49.

6. Rodocanachi, *La Femme italienne à l'époque de la Renaissance*, Paris, Hachette, 1907. Voir aussi Jacob Burckhardt, *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, Paris, Plon, 2 vol., 1885.

rie de Romieu qui composa en 1581 un *Discours sur l'excellence des femmes* ou la célèbre Christine de Pisan⁷.

Pourtant, il faut attendre le siècle de Louis XIV pour voir défendue avec force par des hommes, dont bon nombre sont hommes d'Église, l'idée que l'éducation des jeunes filles ne doit pas se cantonner à la formation de bonnes ménagères, chrétiennes certes, sensibles et soumises, mais qu'il est urgent de les initier aux mêmes disciplines intellectuelles que les garçons. Pour s'en tenir à la France, Claude Fleury consacre un chapitre entier (seconde partie, chap. XXIII) de son *Traité du choix et de la méthode des études* (1675) à l'éducation des filles, rappelant que, si on veut leur éviter la superstition et la pédanterie, ces deux fléaux liés à la mauvaise instruction, il faut « les exercer de bonne heure à penser de suite et à raisonner solidement ». La bonne instruction est d'autant plus nécessaire qu'en France les femmes « ne sont point en tutelle et peuvent avoir de grands biens dont elles peuvent devenir maîtresses absolues »⁸. Lire, composer et rédiger des lettres, maîtriser la langue, posséder des notions de jurisprudence, de gestion et de culture générale, précisément tout ce qu'un Sylvain Maréchal⁹ va leur refuser avec énergie, est déjà posé comme un bagage intellectuel indispensable au milieu du Grand Siècle.

Certes, tout aussi timidement que son ami Fénelon dans son *Traité de l'éducation des filles* (1687), Claude Fleury craint les « femmes savantes » et cantonne le sexe féminin à un rôle domestique et privé, l'homme se réservant le rôle social et public. Pourtant l'éducation qu'il leur destine n'a rien d'une éducation au rabais. Il est urgent de ne plus les condamner « au catéchisme, à la couture » et à « divers petits ouvrages » sans consistance ; le projet de rendre les femmes moins superficielles ne peut passer que par l'étude instruite des lettres, des sciences et des arts.

De son côté, à la même époque, Fénelon pense que c'est une erreur stratégique de donner « au sexe » peu d'instruction. Au contraire de ce que l'on

7. Célébrant les premiers succès de Jeanne d'Arc, Christine de Pisan, alors retirée au couvent (1429), écrit :

« Hé, quel honneur au féminin
Sexe que (Dieu) l'aime, il appert
Quand tout ce grand peuple chenin
Par qui tout le règne est désert,
Par femme est sours et recouvert. »

8. Claude Fleury, *Traité du choix et de la méthode des études*, Paris, L'Harmattan, 1998, p. 143.

9. Sylvain Maréchal, *Projet de loi contre l'apprentissage de la lecture aux filles* (1801), Paris, Klincksieck, 2007.

croit trop souvent, plus les femmes sont considérées comme faibles, plus il « est important de les fortifier »¹⁰. Certes, leur destination restera de remplir le mieux possible leurs devoirs familiaux ; mais cela ne saurait se faire avec des personnes « mal instruites », dont l'esprit n'a pas été habitué à s'appliquer « à des objets solides ». L'ignorance fait la sottise des épouses, sottise qui ne manquera pas de se retourner contre les maris eux-mêmes. Le meilleur moyen de former des filles stupides, superficielles, pédantes, superstitieuses, frivoles, paresseuses, indiscrètes, est de les laisser ignorantes et incultes. Sans doute l'abus des romans peut-il « rendre l'esprit visionnaire » et « nourrir la vanité ». À choisir cependant, il est préférable de faire le pari de la culture féminine, au risque de la préciosité, plutôt que celui de l'ignorance imbécile qui conduira inmanquablement à des catastrophes pour les femmes elles-mêmes comme pour la société à laquelle elles appartiennent. À la même époque, à la *Satire contre les femmes* de Boileau, répond immédiatement une *Apologie des femmes* de Perrault.

L'ensemble du dix-huitième siècle verra le développement intense de cette exigence d'instruire les femmes. L'accès des plus favorisées d'entre elles au savoir et au pouvoir devient tel que Jean Larnac a pu qualifier cette époque de celle du « règne des femmes »¹¹. Encore ne faut-il pas perdre de vue qu'entre les intentions libératrices de certains philosophes et l'opinion générale majoritaire, il y a un gouffre de résistances que les habitudes conservatrices maintiennent fermement. Pour l'immense majorité des femmes, la soumission absolue reste le lot quotidien¹².

10. Fénelon, *Traité de l'éducation des filles*, Paris, Klincksieck, 1994, p. 37.

11. C'est le titre du chapitre VI de son livre, *Histoire de la littérature féminine en France* (Paris, Kra, 1929), chapitre entièrement consacré au XVIII^e siècle, p. 129.

12. Jean Meyer a bien montré le rôle politique, important certes, mais malgré tout relatif, qu'ont joué les épouses et les maîtresses royales. Prendre une maîtresse, pour un souverain, ne relève pas seulement de la puissance virile magnifiée mais aussi d'une stratégie de pouvoir visant la politique tant intérieure qu'extérieure. Les intrigues de clientélisme (Madame de Maintenon) ou de clan (Madame de Pompadour) jouent certes un rôle ; il ne faut pourtant pas en exagérer l'importance. Dans les faits, ces intrigues ne touchent que quelques Grands du royaume et leur impact reste souvent très limité. Cf. La Chalotais, *Affaires de femmes et affaires d'État sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin, 1995 (et plus particulièrement le chapitre III intitulé : « Louis XV, la politique et les femmes »).

Les Lumières

Pourtant, désireuses de s'instruire, de plus en plus nombreuses sont les femmes qui suivent des cours dans tous les domaines disciplinaires, s'imprégnant des livres nouveaux et surtout des idées nouvelles. Elles lisent et ne s'intéressent pas seulement à la littérature, domaine où ont excellé la marquise de Sévigné, Madame de La Fayette, Mademoiselle de Scudéry ou Madame Deshoulières, elles visent les sciences les plus abstraites, celles qui sont réputées les plus difficiles car les plus éloignées de leurs prétendues carences dans le domaine de l'intelligence formelle.

Dès la fin du XVII^e siècle, le mathématicien Carré avait orienté ses admiratrices vers sa discipline, pourtant réputée austère. Certaines se risquent dans le laboratoire du chimiste Lémery, une cave, « presque un antre éclairé de la seule lueur des fourneaux »¹³. Une telle curiosité d'esprit exige, pour se voir satisfaite, une réelle instruction. Aussi un homme comme l'abbé Morvan de Bellegarde, reprenant les arguments de Poullain de la Barre¹⁴, réclame-t-il pour les femmes le droit à l'instruction totale, y compris dans les domaines dont elles sont absentes. Certes, il ne s'agit pas encore d'égalité de droit ou de liberté politique mais seulement d'exigence de plus de justice dans l'éducation et l'instruction. Pourtant, bien vite, cette aspiration des femmes à l'égalité va se montrer dans les faits et la liberté se revendiquer avec plus de force.

Avec la mort de Louis XIV et les débuts de la Régence, les femmes, jusqu'alors soumises et respectueuses d'un régime politique méfiant et distant, montrent leur importance et leur force. Elles mènent les intrigues, décident des orientations de la politique, dirigent la vie sentimentale des grands et du roi au point que l'on peut parler des « gouvernements des maîtresses » : les sœurs Nesle dès 1736, la Pompadour à partir de 1745, la du Barry en 1769. La duchesse de Bourbon fonde la loge maçonnique féminine dont elle devient la Grande Maîtresse. La princesse de Lamballe, les duchesses de Chartres, de Luynes et de Brancas, les marquises de Rochambeau et de Bouillé,

13. Jean Larnac, *Ibid.*

14. Dans *De l'égalité des deux sexes* (1673), Poullain de la Barre s'attaque de manière démonstrative au préjugé de l'inégalité. Les défauts des femmes viennent uniquement de l'éducation, non de la nature. Elles sont aptes aux sciences, de même que les « barbares » ou les prétendus « sauvages ». Le livre passe pour un plaisant paradoxe. Aussi récidive-t-il avec *De l'excellence des hommes contre l'égalité des sexes* (1675) qui, comme son nom ne l'indique en rien, reprend les arguments de la tradition anti-féministe pour en montrer la vanité.

les comtesses de Polignac, de Bienne, de Choiseul, de Gouffier sont « oratrices », secrétaires, inspectrices, gouvernantes, comme Madame de Genlis, responsable des enfants d'Orléans. Comment concevoir que de telles activités puissent se mener sans une discipline morale rigoureuse et surtout sans une instruction poussée tant dans le domaine littéraire que dans celui des sciences, de l'économie ou de la politique ?

Le théâtre du début du XVIII^e siècle reflète ces mœurs nouvelles. Dès 1718, les Italiens jouent coup sur coup trois pièces en l'honneur du « beau sexe ». La même année, paraissent les *Amazones modernes* de Legrand et *L'Île des Amazones* de Lesage et d'Orneval. L'un des personnages de Legrand expose les revendications féminines de manière claire et incisive :

« *Primo*, point de subordination entre le mari et la femme... *Secundo*, les femmes pourront étudier, avoir leurs collèges et leurs universités, parler grec et latin... *Tertio*, elles pourront commander les armées et aspirer aux charges les plus importantes de la justice et de la finance... *Ultimo*, nous voulons qu'il soit aussi honteux pour les hommes de trahir la foi conjugale qu'il l'a été jusqu'ici pour les femmes et que ces messieurs ne se fassent pas une gloire d'une action dont ils nous font un crime. »

Marivaux, en 1720, met en scène les revendications féminines dans *La Colonie*. Quelques années plus tard, un professeur de l'université de Padoue soumet à l'Académie des Ricovrati dont il est président une question importante : « Les femmes devraient-elles être admises à l'étude des sciences et des autres arts nobles ? » La réponse est positive. L'année suivante, Madame de Lambert insiste, dans ses *Réflexions nouvelles sur les femmes par une dame de la cour*, sur le fait que son sexe a autant de dispositions pour l'étude des sciences et des lettres que celui des hommes :

« J'ai été blessée que les hommes connussent si peu leur intérêt que de condamner les femmes qui savent occuper leur esprit ; les inconvénients d'une vie frivole et dissipée, les dangers d'un cœur qui n'est soutenu d'aucun principe m'ont aussi toujours frappée. J'ai examiné si on ne pouvait pas tirer un meilleur parti des femmes, j'ai trouvé des auteurs respectables qui ont cru qu'elles avaient en elles des qualités qui les pouvaient conduire à de grandes choses, comme l'imagination, la sensibilité, le goût. J'ai fait des réflexions sur chacune de ces qualités. »¹⁵

Dès 1728, dans les *Avis d'une mère à sa fille*, Madame de Lambert met ses idées éducatives en forme. Elle trace un ambitieux programme d'éducation et d'instruction pour les femmes comprenant l'étude des sciences, celle de l'histoire grecque et romaine, l'histoire de France, la poésie, la

15. Cité par Jean Larnac, *Histoire de la littérature féminine en France*, Paris, Kra, 1929, p. 152.

philosophie, la morale. À condition de prendre quelques précautions dans les choix, elle propose même la lecture de romans et la fréquentation du théâtre. Bernardin de Saint-Pierre annonce en 1730 un *Projet pour perfectionner l'éducation des filles*, projet que vient compléter un autre projet qui lui tient à cœur, celui qui vise à multiplier les collèges de filles.

De telles intentions et de tels conseils ne paraissent pas inutiles. La prétention des femmes à l'instruction touche en effet peu de monde. La plus grande partie d'entre elles n'en ressent ni la nécessité ni le besoin. À l'exception d'une élite très étroite, les femmes de l'époque restent d'une grande ignorance. Elles sont confinées dans la sottise, la frivolité ou la superstition. Durant la Régence, 77 à 94 % des femmes, selon les régions, se montrent incapables de signer leur nom. Cinquante ans plus tard, il n'y a pas moins de 70 % d'illettrées. En 1730, un instituteur de Landaville, dans les Vosges, observe que, sur 36 mariages célébrés entre 1715 et 1730, 23 maris se montrent capables de signer le registre, alors que 32 femmes sur 36 sont inaptes à dessiner même une simple croix. Madame Rolland raconte dans ses *Mémoires* que, chez les Dames de la Congrégation, la « savante » du couvent, jalouée par les autres, savait tout juste tricoter, quelques rudiments de l'orthographe et un peu d'histoire. En 1737, Madame Galien rassemble le maximum d'exemples littéraires, historiques et légendaires propres à montrer que la femme est l'égal de l'homme, en dépit de Destouches qui persiste à railler les prétentions des femmes à l'instruction dans *Les Philosophes amoureux*.

Dans un ouvrage qui ne sera jamais achevé, commencé en 1742, Madame Dupin entreprend, avec J.-J. Rousseau, la rédaction d'un texte sur les femmes et la nécessité de leur instruction. Dans un ouvrage dédié à Madame du Châtelet, *Le Triomphe du sexe*, l'abbé Dinouart reprend tout ce que les gazettes, mercures et plaquettes ont publié pendant quarante ans à la gloire des femmes, composant une véritable encyclopédie. À la même époque, le père Caffiaux, un bénédictin, publie un ouvrage apologétique en quatre volumes. Au milieu du siècle, la *Declamatio de nobilitate et praecellentia feminei sexus*, vieil ouvrage de Cornélius Agrippa (Henri Corneille), est traduit en français par Gueudeville et obtient aussitôt un succès d'édition considérable. Ce travail, déjà très ancien puisqu'il date de 1529, mérite une attention toute particulière dans la mesure où il développe une défense des femmes qui, tout en faisant reposer l'essentiel de son argumentation sur des références théologiques, va bien au-delà de la défense stricte de l'égalité des sexes. Il accorde en effet la prééminence aux femmes sur les hommes et se fait l'avocat de leur émancipation non seulement éducative mais aussi professionnelle. Le livre de

Cornélius Agrippa est un hommage moral, intellectuel et physique qui retourne les arguments religieux misogynes contre les hommes eux-mêmes.

Par exemple, à ceux qui prétendent sérieusement que la femme ne vient qu'en second dans la création et que par suite, elle est secondaire, il répond que l'homme n'a été conçu que dans le but de créer une Ève plus parfaite et que si Dieu s'est reposé ensuite, c'est parce que rien de supérieur à elle ne pouvait être créé. De plus, le monde est racheté de la faute par une femme, Marie, alors que « la colère et le courroux » divin viennent par la faute d'un homme trop faible pour résister à la tentation. L'homme, en la personne d'Adam, pèche en effet en connaissance de cause, la femme, en la personne d'Ève, seulement par ignorance. De plus, c'est elle qui écrase la tête du serpent, montrant ainsi sa force et sa détermination. C'est parce qu'Adam fut un pécheur plus endurci que sa compagne que le Christ a choisi la forme d'un homme pour racheter l'humanité tout entière. L'homme n'est fait que de vile argile inerte ; la femme est en revanche tirée d'un matériau autrement noble puisque le corps d'Adam est déjà doté de vie et de sentiment. C'est « aux hommes » que Dieu a explicitement interdit de manger le fruit de la connaissance, non aux femmes. Ève ne fut que tentatrice, Adam seul a transgressé la Loi. Ce dernier est d'autant plus fautif qu'il avait été doté de la force et la volonté de résister. Le premier adultère fut masculin, ainsi que le premier inceste. C'est en revanche à une femme qu'apparut le Christ lors de sa résurrection.

Ainsi, au fil de pages riches de références bibliques, l'auteur renverse les arguments traditionnels religieux contre l'usage habituel que les anti-féministes en font. Comme la plupart des critiques misogynes de la veille de la Révolution conservaient un arrière-fond religieux, on comprend que les défenseurs de la dignité des femmes aient pu trouver dans le texte de Cornélius Agrippa une mine d'informations pour nourrir la rhétorique de leurs plaidoyers¹⁶.

La production, entre 1725 et 1760, d'ouvrages sur les femmes, leur condition, leur rôle dans la société, la nécessaire instruction qu'elles sont en droit d'attendre, est telle qu'on a pu parler du siècle des Lumières comme de celui d'une véritable « conversion au féminisme ». D'ailleurs, durant cette période, les auteurs qui refusent l'intelligence aux femmes ou qui prétendent leur interdire toute culture, émaillant leurs écrits des grossières et traditionnelles plaisanteries « gauloises », ne font plus recette. Diderot prend pour collabo-

16. Voir l'édition américaine : Cornelius Agrippa, *Declamation on the Nobility and Pre-eminence of the Female Sex*, traduction et introduction d'Albert Rabil, University of Chicago Press, 1996.

atrices de l'*Encyclopédie* aussi bien des ouvrières que des grandes dames. Surtout, il naît des journaux exclusivement féminins, comme *La Bibliothèque des femmes* ou *Le Journal des dames* qui paraît durant une vingtaine d'années et permet de voir imprimer de nombreux écrits féminins¹⁷. Nous y reviendrons.

La parution de pamphlets divers¹⁸ correspondant à la mentalité conforme à l'idéologie misogyne traditionnelle¹⁹ n'enraye en rien cette féminisation modeste certes, mais néanmoins générale. Et devant les ultimes résistances antiféministes, Madame Doyen s'insurge, dénonçant la condition impossible des femmes :

« Sont-elles galantes ? On les méprise. Sont-elles intrigantes ? On les redoute. Affichent-elles la science ou le bel esprit ? Si leurs ouvrages sont mauvais, on les siffle ; s'ils sont bons, on les leur ôte ; il ne leur reste que le ridicule de s'en être dites les auteurs. »

Le traité le plus clair et le plus complet dans sa défense des femmes reste, semble-t-il, celui qui paraît en 1769 sous la direction de l'abbé de la Porte : *Histoire littéraire des femmes françaises contenant un précis de la vie et l'analyse raisonnée des ouvrages des femmes qui se sont distinguées dans la littérature française*. L'ouvrage, coécrit par un groupe d'hommes de lettres, visait explicitement à « faire voir ce que peut une femme dans la carrière des sciences lorsqu'elle sait se mettre au-dessus du préjugé qui la défend d'orner son esprit et de perfectionner sa raison ».

L'abbé de la Porte insiste :

« On ne saurait trop s'élever contre l'injustice de ceux qui exigent que les femmes ne fassent aucun usage de leur esprit. Il peut être pour nous une source d'instruction et de plaisir, en même temps qu'il leur ménage à elles-

17. Quand bien même certains articles seraient écrits pas des hommes se cachant sous des pseudonymes féminins.

18. Tel celui de l'abbé Goyer qui appréhende de voir bientôt « une bourgeoise plaider au Châtelet, son mari monter une garniture », une dame de la noblesse « prononcer des arrêts » pendant que son Président d'époux apprend à « faire des nœuds », « une duchesse au conclave et un cardinal demander le tabouret. » ; ou celui qui paraît en 1766 : *Paradoxe sur les femmes, où l'on tâche de prouver qu'elles ne sont pas de l'espèce humaine*.

19. On peut résumer cette idéologie en quatre archétypes idéaux qui correspondent aux quatre rôles essentiels dévolus aux femmes sur le théâtre de la ville et du monde : la mère, dévouée jusqu'au sacrifice ; la sœur, admirative, douce et consolante ; l'épouse (ou la fille), obéissante, soumise et fidèle ; enfin, la maîtresse, sensuelle, dépravée mais marginalisée. Hormis ces rôles parfaitement stéréotypés, point de salut !

mêmes un avenir agréable et des ressources pour l'âge où il ne leur est plus permis de plaire ».

L'ouvrage est d'autant plus intéressant qu'il se tient éloigné des multiples partis pris courants de l'antiféminisme. Ses auteurs reconnaissent que les femmes peuvent exceller aussi bien dans les sciences abstraites que dans les grands genres littéraires ou artistiques. « Les œuvres de madame Dacier sont une preuve que le sexe le plus faible n'est pas toujours le moins éclairé ; et ses écrits peuvent entrer en parallèle avec ceux des plus grands hommes. »

C'est en ce milieu du siècle que Jean-François de la Croix publie en deux volumes un *Dictionnaire historique portatif des femmes célèbres, contenant l'histoire des femmes savantes, actrices et généralement des dames qui se sont rendues fameuses dans tous les siècles par leurs aventures, les talents, l'esprit et le courage*, constatant le fait que les femmes occupent désormais des places de premier plan dans de nombreux domaines touchant les lettres, les sciences et les arts.

En 1782, l'Académie française devant décerner pour la première fois le prix Montyon destiné à un ouvrage utile à l'amélioration des mœurs, deux femmes, Madame de Genlis et Madame d'Épinay se disputent l'honneur d'obtenir la palme. Grâce aux *Conversations d'Émilie*, Madame d'Épinay l'emporte. Tout comme Mademoiselle de Scudéry avait été la première lauréate du prix d'éloquence un siècle plus tôt, une femme devient la première lauréate du prix de l'Académie française.

Pour terminer avec les exemples, en 1785, l'abbé Riballier propose, dans son *Éducation physique et morale des enfants des deux sexes*, de faire travailler côte à côte les filles et les garçons, idée révolutionnaire pour l'époque qui garde un fond de méfiance vis-à-vis de la promiscuité sexuelle et de la contagion des modèles sociaux. Il ne fut pas suivi dans les petites écoles et les collèges ; les femmes n'obtinrent le droit d'assister qu'aux cours du Collège de France.

Au sein des « cafés », des clubs²⁰, de la presse naissante, de manière directe ou au travers du rayonnement des salons, tant à Paris qu'en province²¹,

20. « Présentes dans les clubs qui acceptent la mixité (Société fraternelle de patriotes des deux sexes, 1790), mais nettement minoritaires, exclues des grands clubs, ceux des Cordeliers et des Jacobins, les femmes créent leurs propres lieux de sociabilité révolutionnaire. Entre 1789 et 1793, on compte à Paris et en province 56 clubs féminins » (Yannick Ripa, *Les Femmes actrices de l'histoire*, Paris, Sedes, 1999, p. 25).

21. Au temps de Louis XIV, le seul « salon » véritablement influent restait la cour du roi à Versailles. Les salons privés qui existaient tant en province qu'à Paris n'avaient qu'un rôle restreint et ne touchaient qu'un petit nombre de personnes choisies. A la suite de la Régence, l'influence de Versailles décroît. Chacun, chacune se fabrique

les femmes se placent d'elles-mêmes au centre de nombreuses activités à la fois politiques et littéraires. Arrachant dans les faits une nouvelle liberté des mœurs et la possibilité de se consacrer aux sciences, aux lettres et aux arts, elles prennent une importance sociale palpable.

Pourtant, du fait au droit, la conséquence n'est pas toujours si aisée à suivre. Il leur restait en effet à régulariser cette libération effective dans les lois. Seule sa consécration juridique pouvait leur offrir une garantie explicite de liberté, à la fois durable et sûre. C'est pourquoi en ces débuts d'agitation populaire, elles espèrent beaucoup en l'action de la Révolution naissante. Leur attente est d'autant plus forte que les temps semblent mûrs pour l'obtention d'une libération politique, y compris chez les femmes du Tiers-État. Ce sont d'ailleurs ces dernières qui, le premier janvier 1789, adressent au roi une pétition pour qu'une véritable instruction leur soit destinée :

« Nous vous supplions, Sire, d'établir des écoles gratuites où nous puissions apprendre notre langue. Nous demandons que les femmes soient préparées et admises à posséder des emplois, non pour usurper l'autorité des hommes, mais pour en être estimées. »

La Révolution

Un temps, on a pu espérer que la Révolution régulariserait rapidement une situation de fait. Dès 1789, lors de la plus large consultation que la France ait connue, les 60.000 cahiers de doléances des diverses assemblées électorales, quoique rédigés en quasi-totalité par des hommes, n'oublient pas les revendications féminines. Il est certain que de nombreuses femmes des divers ordres ont participé à leur conception et à leur rédaction. Quelques pionnières, rares il est vrai, réclament des droits politiques égaux pour un sexe écarté injustement du pouvoir. Plus nombreux sont les Cahiers qui dénoncent prioritairement l'ignorance où sont maintenues les femmes, la misère tant physique que morale qui les frappe, la dépendance économique qui les réduit à l'état d'esclaves.

une véritable petite cour, foyer d'intrigues politiques, de réflexions littéraires, de plans pédagogiques. On connaît les plus célèbres qui prirent une importance considérable à la veille de la Révolution : ceux de Madame du Deffand qui protège d'Alembert et reçoit les philosophes, de Madame Geoffrin, qui soutient avec énergie les encyclopédistes comme Diderot, et de Julie de Lespinasse. Il en existait des centaines d'autres, plus discrets mais non moins actifs, qui jouaient le rôle de véritables ferments intellectuels révolutionnaires ou contre-révolutionnaires.

On proclame unanimement l'urgence d'un enseignement élémentaire destiné aux femmes, laïque ou religieux certes selon les régions, mais assuré par un personnel compétent et soumis à un contrôle sérieux :

« Pour obvier à tant de maux, Sire, nous demandons à être éclairées, à posséder des emplois, non pour usurper l'autorité des hommes, mais pour en être plus estimées, pour que nous ayons les moyens de vivre à l'abri de l'infortune »²².

On réclame des écoles de sages-femmes afin de sauver celles qui meurent en couches « par la faute ou le peu d'instruction de celles qui veulent donner des secours » et sont sans expérience ni connaissance d'hygiène. Certes, l'intention est autant nataliste que simplement humaine. Cependant, il apparaît dans ces demandes une volonté claire d'assister les mères, d'éviter les infanticides²³ encore très fréquents, surtout dans le cas des mères « sans asile » ou des filles-mères rejetées par leurs familles.

Si les Cahiers de doléances restent timides pour ce qui touche aux mesures économiques – la crainte de la concurrence féminine rend les artisans et les compagnons plutôt prudents en matière d'ouverture du monde du travail aux femmes –, ils abordent néanmoins la question de la mendicité féminine et de la prostitution, proposant, au-delà des bureaux ordinaires de charité, la création d'ateliers visant à donner aux femmes en difficulté le moyen de gagner honnêtement leur vie. Le Cahier du Tiers-État de Paris propose par exemple, pour les ouvriers des deux sexes, l'ouverture d'ateliers nationaux chargés de répartir à domicile la fabrication de produits dont ils assureraient la commercialisation. Une telle proposition implique que les femmes choisies aient pu bénéficier au préalable d'un minimum d'instruction.

Ces demandes paraissent cependant bien timides comparées aux exigences des Lumières. On est en effet bien loin des espoirs qu'avaient pu faire naître les écrits de Madame de Coicy qui proposait que les femmes puissent embrasser les carrières du barreau, de la médecine, de l'enseignement, ou des exigences de Condorcet qui proposait que les femmes propriétaires participent à la vie de la Cité par l'exercice de droits indirects certes, mais réels.

En réalité, le manque d'audace des Cahiers est largement compensé par la liberté des brochures, libelles, pamphlets, remontrances, pétitions et requêtes qui circulent partout. Au milieu des pastiches ou des écrits provocateurs ou

22. Pétition des femmes du Tiers-État au roi, 1er janvier 1789. Cité par Yannick Ripa, *Les Femmes actrices de l'histoire*, Paris, Sedes, 1999, p. 20.

23. Voir Philippe Ariès, *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil, 1973, et Jeanne Dehaussy, *L'Assistance publique à l'enfance, les enfants abandonnés*, Paris, Sirey, 1951.

mystificateurs dont fera partie, quelques années plus tard, le projet de loi de Sylvain Maréchal²⁴, il existe des revendications, rédigées manifestement par des femmes qui souhaitent un changement radical dans le rapport de force traditionnel qui donne tout le pouvoir à l'homme et l'entière soumission à la femme. Que voit-on apparaître comme exigences principales dans ces textes, le plus souvent rédigés par des bourgeoises anonymes ? D'abord le droit de divorcer sans pour autant se trouver recluse dans quelque « prison » religieuse, celui aussi pour la femme de jouir de ses biens propres sans avoir à en rendre compte à son mari, celui de travailler librement afin de gagner sa vie et de prendre ses affaires en main. Cette dernière exigence est très courante chez les femmes du Tiers. Elle ne vise à rien d'autre qu'à obtenir la garantie légale pour les femmes du peuple d'exercer un métier, métier qu'elles pratiquent le plus souvent déjà, mais sans droit et sans liberté. Les carrières artistiques étaient habituellement considérées comme le paravent d'activités galantes et les menus travaux, le plus souvent clandestins, tenus par des hommes installés qui n'hésitaient pas à exploiter des femmes sans ressource. Il fallait en urgence aux femmes des garanties juridiques assurant leur « honnêteté » et leur sécurité.

Même si elle reste rare, l'exigence d'ordre politique est néanmoins présente. Une *Requête des dames à l'Assemblée nationale* va jusqu'à exiger

« que toute personne du sexe féminin soit indistinctement admise aux assemblées du district et du département, élevée aux charges municipales et même députée à l'Assemblée nationale lorsqu'elle aurait les qualités requises par les lois des élections ». ²⁵

Si on se place maintenant du point de vue de l'action effective des femmes durant la période révolutionnaire, on ne peut être que frappé par son importance et sa détermination. Avant même la prise de la Bastille, action mémorable à laquelle elles ne manquent pas de participer, elles sont déjà directement engagées dans l'action. On les voit aux journées des Tuileries, le 7 juin 1788, manifester contre l'exil des parlementaires. Elles sont actives dans l'émeute contre le manufacturier Réveillon au faubourg Saint-Antoine dès avril 1789. Elles interviennent dans les violentes manifestations pour la subsistance au printemps 1789. Du 17 juillet 1789, jour où Louis XVI, vaincu, vient à Paris reconnaître la légitimité de la Révolution et recevoir la cocarde tricolore, aux journées d'octobre de la même année où les femmes

24. *Op. cit.*

25. Annette Rosa, *Citoyennes. Les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1988, p. 69.

viennent chercher le roi à Versailles pour le ramener vers Paris²⁶, les « citoyennes » apparaissent comme des actrices révolutionnaires politiquement engagées.

Il est impossible d'énumérer dans le cadre de ce bref travail toutes les actions individuelles dont les femmes furent responsables, pas plus qu'on ne peut citer toutes celles qui eurent une influence directe par leurs interventions indirectes. Certaines ont laissé un nom, comme Pauline Léon qui se retrouve à la tête des « Républicaines révolutionnaires » et exige publiquement le 6 mars 1792 le « droit pour tout individu de pourvoir à la défense de sa vie et de sa liberté », ou Théroigne de Méricourt qui, « vêtue en amazone »²⁷, incite les citoyennes du faubourg Saint-Antoine à prendre les armes en des termes guerriers :

« Montrons aux hommes que nous ne leur sommes inférieures ni en vertu, ni en courage [...] Brisons nos fers. Il est temps que les femmes sortent enfin de leur honteuse nullité où l'ignorance, l'orgueil et l'injustice des hommes les tiennent asservies. »

Elle veut, grâce au club qu'elle fonde, expliquer, commenter et, au besoin, critiquer librement les décisions des législateurs. L'exigence de ces femmes repose sur un principe commun de citoyenneté : le fait d'appartenir à l'organisation armée du peuple chargé de défendre la patrie est au fondement même de l'identité politique. Une nation que l'ensemble de ses citoyens, femmes et hommes réunis sous les mêmes armes, ne sont pas prêts à défendre est mûre pour tomber entre des mains étrangères ou au pouvoir d'un tyran. Les femmes se doivent d'assurer cette défense de la nation au même titre que les hommes. Dans les guerres qui s'annoncent, nombreuses sont celles qui vont s'illustrer, ceci dans tous les camps.

Du côté républicain, on peut évoquer les sœurs Fernig, âgées de tout juste 16 ans, qui combattent à Jemmapes, à Maëstricht, à Nerwinde et seront citées pour leur courage ; Félicité Duguet, du premier bataillon de la Nièvre, qui mérita le surnom de « Va-de-bon-cœur » pour sa vaillance et son sang-froid dans les batailles où, déguisée en homme, elle tient tête à des soldats aguerris ; la « citoyenne Barrau », du deuxième bataillon du Tarn, qui

« charge une redoute aux côtés de son frère et de son mari, les voit tomber à côté d'elle, brûle 19 cartouches, se débarrasse de deux ennemis et ne s'arrête

26. Olympe de Gouges, dans son dernier pamphlet, décrit ces 5 et 6 octobre comme ceux de *La France sauvée par les femmes*, et Michelet dit à leur propos : « Les hommes ont pris la Bastille, les femmes ont pris de roi. »

27. P.-M. Duhet, *Les Femmes et la Révolution (1789-1794)*, Paris, Julliard-archives, 1991, p. 37.

que la redoute emportée »²⁸ ; « Marie-tête de bois [qui] participe à toutes les batailles d'Italie, se bat à travers toute l'Europe, maniant aussi bien le fusil contre les ennemis que le baril d'eau de vie pour secourir les blessés. Elle fait la campagne de Russie, celle d'Allemagne puis celle de France ; quand elle meurt, c'est à Waterloo dans le carré des braves qui refusent de se rendre. »²⁹

De manière moins théâtrale, de nombreuses femmes anonymes ont de leur côté œuvré au quotidien pour obtenir plus de liberté et plus de reconnaissance sociale. Dans les faits, en dépit de la surveillance jalouse des corporations masculines, les femmes travaillent plus qu'on ne le dit souvent. Ce travail au féminin est d'autant plus important qu'on est en temps de guerre. Il faut remplacer près d'un million d'hommes dans la force de l'âge qui sont en train de guerroyer aux frontières et en Vendée. Les femmes s'engagent dans des fabriques, ouvrent des petits commerces ambulants de détail dans les rues (commerces dont les boutiquiers et les propriétaires d'immeubles se plaignent souvent), deviennent blanchisseuses, marchandes d'habits, « gaillonnes », vendant les restes des tables de traiteurs.

En se heurtant directement aux difficultés de l'existence, en affrontant sans protection le monde du travail, les femmes rencontrent une réalité qui les invite à ne plus se laisser faire. De leur liberté combative dépend leur survie ainsi que celle de leurs enfants. C'est alors au jour le jour, au sein des luttes quotidiennes que le désir de liberté naît, s'épanouit et s'affirme. La sacro-sainte protection masculine traditionnelle n'apparaît plus alors que comme un leurre dissimulant une réelle oppression.

On pouvait donc s'attendre à ce que la Révolution soit reconnaissante aux femmes et leur accorde immédiatement ce droit à l'instruction qu'elles réclament de manière explicite ainsi que ces droits politiques auxquels les plus engagées aspirent légitimement : participer aux décisions comme électrices et, pourquoi pas, comme éligibles. Aptes à pratiquer l'art de la guerre, ne sont-elles pas pour gérer les affaires de la Cité ?

Malheureusement, il n'en est rien. Plus le temps passe et plus les assemblées révolutionnaires comprennent nombre d'antiféministes émaillant leurs discours de citations tirées de la Bible, de Molière, de Platon et de bien d'autres auteurs que chacun s'empressera de reproduire avec un évident délice dans des libelles qui tentent de ramener les femmes à l'obéissance.

28. *L'Écho des Pyrénées*, novembre 1793.

29. Jean-Paul Bertaud, *La Vie quotidienne en France au temps de la Révolution (1789-1795)*, Paris, Hachette, 1983, p. 214. On peut aussi consulter, du même auteur, *La Vie quotidienne des soldats de la Révolution (1789-1799)*, Paris, Hachette, 1985.

Les femmes en lutte

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'infériorité féminine est alors justifiée dans tous les domaines. Les arguments qui la légitiment sont tirés de la nature (faiblesse constitutionnelle organique, mollesse des fibres), de l'histoire (le passé nous montre les insuffisances féminines), des religions (*Le Nouveau Testament* et *L'Ancien* sont convoqués à côté du *Coran* pour condamner la Femme, tentatrice diabolique), des observations ethnologiques (des femmes chinoises aux Indiennes d'Amérique, de celles d'Afrique à celles de l'Inde, toutes donnent l'exemple de soumission et de confinement dans l'espace privé), de la psychologie (la sensibilité féminine fragilise ce sexe et le rend inapte aux tâches rudes et exposées du pouvoir), de la logique (intuitive et dominée par l'imagination, incapable de contrôler ses passions, la femme est incapable d'accéder aux tâches purement abstraites de la raison). Poésie, philosophie, littérature, tout est bon pour trouver des arguments susceptibles d'alimenter la formidable réaction antiféministe qui voit le jour. Du point de vue de l'éducation générale, tout ce que purent arracher les réformateurs de 1793 fut le décret du 26 octobre déclarant que

« les filles s'occupent des mêmes objets d'enseignement et reçoivent la même éducation que les garçons, autant que leur sexe le comporte, mais qu'elles s'exercent particulièrement à la filature, à la couture et aux travaux domestiques qui conviennent à leur sexe ».

Les revendications majoritaires des femmes ne sont pas exorbitantes. Elles sont loin du féminisme au sens moderne. Militantes de la liberté, celles qui combattent pour la Révolution à côté des hommes ne distinguent pas la cause du sexe masculin de celle des femmes ; elles ne prêchent pas une doctrine du développement séparé, reposant sur des idéaux différents et exigeant des droits spécifiques. Elles réclament simplement d'exercer leurs droits civils légitimes dans tous les domaines de la vie privée et publique au même titre que les hommes et de la même manière. Quelques-unes, rares il faut le reconnaître, réclament le droit de monter à la tribune, d'être éligibles et – pourquoi pas ? – élues ; la plus grande partie aspire simplement au droit élémentaire d'avoir une vie professionnelle hors de la tutelle d'un homme, père ou époux, le droit d'étudier, d'exercer un office au service de l'État, y compris pour la défense du territoire national. Dans tous ces domaines, il faut bien reconnaître que, de la loi, elles n'obtiendront que bien peu de choses.

Pourtant, si on se place du point de vue du droit des femmes dans le domaine des Arts et des Lettres, la Révolution n'avait pas si mal commencé. En même temps que Mary Woolstoncraft dédie son ouvrage *Vindication of the right of the women* à Talleyrand, de nombreuses citoyennes cherchent à en-

trer dans les clubs, rencontrant, il est vrai, presque partout des résistances. C'est le « Cercle social » qui, probablement le premier, a l'honneur de voir monter une femme à la tribune. C'est une Hollandaise, Etta Palm d'Aelders, qui fonde la « Société patriotique et de bienfaisance de la Vérité » et prend la parole le 26 novembre 1790 au nom de ses consœurs. Assez rapidement, en dépit de réticences parfois grossières, plusieurs clubs mixtes sont fondés dans des villes de province, notamment à Lille, Lyon, Bordeaux, Pau, Dijon, Besançon. En 1792, le « Lycée des arts » s'ouvre au cirque du Palais Royal, accueillant dans une sorte d'académie littéraire de nombreuses femmes, dont la célèbre Madame Pipelet. Plusieurs clubs exclusivement féminins s'ouvrent à Paris : la société des « Amies de la Vérité » en 1791, puis celui des « Citoyennes révolutionnaires » en 1793, que présida l'ancienne tragédienne Claire Lacombe. Un mot de ce club qui peut, à bon droit, apparaître comme une première manifestation de féminisme engagé authentique.

Claire Lacombe, comédienne, et Pauline Léon, fille d'un artisan chocolatier, ont à peine la trentaine lorsqu'elles créent un club spécifiquement féminin à Paris en 1793, la « Société des citoyennes républicaines et révolutionnaires ». Le club est ouvert aux femmes de plus de dix-huit ans qui veulent « soutenir et encourager la vertu républicaine » mais aussi affirmer leur désir de conduire leur destin, non pas « derrière les hommes » mais « à côté d'eux ». Leurs revendications économiques et sociales rejoignent celles des plus radicaux des sans-culottes. Elles réclament les mêmes droits civils et surtout civiques que les hommes.

Au plan du droit civil, les femmes semblent obtenir des législateurs des avancées non négligeables au tout début de la Révolution. À partir de septembre 1791, la loi ne considère plus le mariage que comme « un contrat civil »³⁰, séparant le sacrement religieux, qui devient facultatif, de l'acte civil « de consentement mutuel », désormais enregistré par un officier municipal. C'en est alors fini des fiançailles obligatoires, des temps interdits, des mariages forcés, des coûteuses dispenses à demander à l'Église ; le temps tant espéré est enfin venu du mariage d'amour et de la mésalliance officialisée. Surtout, le fait que le mariage soit considéré comme un contrat implique que les parties contractantes, l'homme certes, mais aussi la femme, soient considérées comme libres et égales, conformément aux principes de 1789. Que vaudrait en effet un contrat entre êtres inégaux ou contraints ? Pourrait-on encore dans ce cas parler de contrat ? Cette mesure, en apparence anodine, permet à la femme de se démarquer d'une sujétion indissolublement familiale, religieuse et féodale. L'engagement sacré et définitif devient facultatif ;

30. Titre II, article 7.

l'union n'est acceptée qu'à certaines conditions. Que l'une des parties ne vienne pas les remplir et c'en est fini du contrat.

L'institution du divorce, en septembre 1792, apparaît alors comme la conséquence logique de la laïcisation du mariage. Dans l'esprit des législateurs, le décret qui détermine les causes du divorce n'est que la mesure symétrique de celui du mariage. Le divorce, singulièrement celui par consentement mutuel, véritable invention révolutionnaire, reconnaît la liberté de chacun ou de chacune de rompre un contrat devenu caduc. Il fait confiance autant à la femme qu'à l'homme. Certes, pour beaucoup, il ne s'agit pas de liberté, mais de moralisation : séparés par la mésentente sourde ou d'incessantes querelles, les ménages sont condamnés au libertinage, à la guerre intestine ou à la stérilité ; la possibilité de divorcer permettra de restaurer la morale, la fécondité des couples et, accessoirement, le bonheur. Il est clair cependant que le ver est dans le fruit.

Ces quelques acquis de la Révolution commençante peuvent paraître bien peu de chose. Ils accordent pourtant à la femme une reconnaissance de droit qui, pour être modeste, n'en est pas moins essentielle. D'ailleurs, dès 1795, lorsque la bourgeoisie d'affaires revient au pouvoir, le divorce par consentement mutuel devient quasiment impraticable tant les formalités administratives le rendent difficile³¹. La suppression du droit d'aînesse et la majorité à vingt-et-un ans permettent cependant un partage plus juste de l'héritage et laissent aux filles la jouissance de leurs biens à leur majorité.

Pour reprendre la distinction établie par Élisabeth Guibert-Sledziewski entre la « femme citoyenne, la femme civile et la femme civique »³², on peut considérer que les femmes sont philosophiquement considérées dans l'action révolutionnaire comme « citoyennes », membres de la Cité à part entière. Pour la plus grande partie des hommes, l'action révolutionnaire se pense en harmonie avec la philosophie nouvelle des Lumières et l'« homme » au sens large signifie l'être humain en général, hommes et femmes confondus.

En revanche, dès que la femme revendique sa reconnaissance politique, réclamant l'alignement des droits civiques sur les principes philosophiques citoyens, le législateur se dérobe ; le droit politique résiste et finit par verrouiller toute possibilité d'émancipation institutionnelle de la femme civique.

31. Rappelons que le divorce, quelque forme qu'il puisse prendre, sera aboli par la très réactionnaire Restauration (1816) et que la Troisième République, lorsqu'elle rétablira le divorce en 1884, se gardera d'y comprendre le divorce par consentement mutuel. Ce dernier ne sera admis qu'en 1975, soit presque deux siècles après les législateurs de 1791.

32. Élisabeth Guibert-Sledziewski, « Une idée neuve de la femme », in Annette Rosa, *Citoyennes, les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1988, p. 242.

Les femmes n'accéderont pas à la citoyenneté de plein droit. Ce sont les citoyens qui décideront seuls des lois visant à maintenir des pseudo-citoyennes en état de sujétion.

Ce n'est donc finalement qu'au plan civil que la femme se voit enfin dotée d'une personnalité juridique individuelle lui permettant d'agir en tant qu'individu dans ses rapports privés à d'autres individus. Du point de vue de la « femme civile », la Révolution commençante apporte donc un réel début d'émancipation à la condition féminine comme on le voit à propos du divorce ou du droit d'aînesse. En revanche, du point de vue des droits politiques, on assiste très vite à un étouffement radical de toute velléité de libération³³, annonce de nouvelles formes de servitude. La Révolution devient alors, sans jeu de mots, au sens propre, réactionnaire.

La réaction

Ce fut probablement la chute de Robespierre qui porta un coup fatal aux projets d'émancipation féminine par l'instruction, projets unanimement réclamés pourtant par l'ensemble des clubs tant féminins que mixtes. Dès le 15 thermidor an III (1794), six jours exactement après la chute de Robespierre, on assiste au retour parlementaire musclé de la puissance maritale. Les législateurs verrouillent le mariage, désireux de lui rendre son caractère « sacré ». Là où la Révolution commençante avait garanti l'égalité absolue des sexes, les conventionnels, sans oser supprimer le divorce, instaurent de telles contraintes pratiques qu'ils le rendent, on l'a vu, impraticable³⁴. Un examen plus précis du contenu de la loi permet de voir qu'il s'agit d'un véritable retour de bâton du pouvoir masculin.

De nouveau, dans le mariage, la soumission de la femme est juridiquement avancée comme un élément essentiel. Cette obéissance est justifiée par

33. On accuse donc hâtivement Napoléon d'avoir créé de toutes pièces un code oppressif pour les femmes et visant à leur enfermement. Certes l'empereur n'avait pas une haute idée du rôle politique des femmes dont le destin était, selon lui, « de faire des enfants », mais l'oppression était déjà en place dans l'esprit des membres des commissions chargées de rédiger un code civil depuis 1791.

34. Il ne subsiste que quatre motifs légitimes de divorcer : condamnation d'un des conjoints, sévices, adultère et consentement mutuel. Le consentement mutuel est certes maintenu, mais, paradoxalement, il se voit réservé aux maris âgés de vingt-cinq ans au moins et aux femmes de vingt-et-un à quarante-cinq ans. L'autorisation des parents est requise, « s'ils sont vivants ». Enfin, il est interdit de se remarier avant trois ans.

la tradition, par la nature et par la raison. Par sa docilité, la femme manifeste sa reconnaissance du « pouvoir qui la protège ». Elle doit « suivre » son mari, demander son autorisation pour témoigner en justice ou simplement pour travailler ; le mari peut « ouvrir le courrier de sa femme » selon son propre désir et sans avoir à s'en justifier ; elle ne peut plus gérer seule l'argent qu'elle a gagné, ni acheter ni vendre des biens. Pour ce qui touche aux droits de succession, elle vient en dernier, derrière l'ensemble des héritiers. En cas d'adultère, elle est menacée de six mois à douze ans de maison de correction. En revanche, elle devra attendre de voir la concubine de son mari installée sous son toit pour avoir le droit de se plaindre.

À partir de 1794, on peut considérer que la mentalité a changé du tout au tout chez les législateurs. Le moralisme viril, réarmé par les lois, est de retour et se radicalise définitivement. L'antiféminisme politique, jusque-là contenu dans les limites de l'ironie ou des sermons moralisants, devient explicite. Le conventionnel Amar, dans un rapport commandé par le Comité de Salut public³⁵, déclare que les femmes, « peu capables de conceptions hautes et de méditations sérieuses », ne sauraient « exercer les droits politiques » comme le font les hommes. Elles ne peuvent donc « prendre une part active au gouvernement » en constituant ou en faisant partie des sociétés politiques. Ni éligibles, ni électrices, les femmes ne sauraient acquérir le moindre droit de participer à la vie politique. La Convention le suit dans ses conclusions : « Tous les clubs et toutes les sociétés populaires de femmes, sous quelque dénomination que ce soit, sont défendus ». Talleyrand achève d'enfoncer le clou :

« Le bonheur commun, surtout celui des femmes, demande qu'elles n'aspirent point à l'exercice des fonctions publiques. Qu'on cherche ici leur intérêt dans le vœu de la nature. N'est-il pas sensible que leur constitution délicate, leurs inclinations paisibles, les devoirs nombreux de la maternité [...] les appellent à des occupations douces, à des soins intérieurs ? »³⁶

On peut justement considérer qu'à partir de ce moment, c'en est fait des espérances féminines aussi bien dans le cadre de l'action politique que dans le cadre, un instant entrouvert, des libertés civiles. Du mouvement révolutionnaire dont elles attendaient tant, les femmes ne conservent que le maintien de la suppression du droit masculin d'aînesse. Un exemple parmi

35. Rapport présenté à la Convention le 9 brumaire (30 octobre 1794) portant sur l'incapacité où sont les femmes de participer aux travaux politiques.

36. Cité par Élisabeth Guibert-Sledziewski : « Une idée neuve de la femme », in Annette Rosa, *Citoyennes. Les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor, 1988, p. 249-150.

d'autres : la franc-maçonnerie, qui était mixte avant 1789, renaît sous l'Empire entièrement masculine.

Les clubs féminins deviennent hautement suspects. Ne risquent-ils pas de désunir le peuple, de déborder les assemblées, d'entraîner des troubles de l'ordre public comme on le voit au moment de ce que les historiens appellent la « guerre des cocardes »³⁷ ? Les assemblées de femmes ne risquent-elles pas de devenir les repères des contre-révolutionnaires qui s'infiltrèrent sur le territoire et tentent d'agiter le peuple en manipulant l'opinion d'êtres fragiles, aisément suggestibles ? Soupçonnées au mieux d'être les repères de nouvelles Charlotte Corday, au pire les refuges d'agent royalistes de l'étranger, les assemblées républicaines révolutionnaires féminines voient bientôt leurs clubs dissous et des poursuites sont engagées contre leurs animatrices récalcitrantes. Le 20 mai 1795, la Convention interdit l'entrée des tribunes aux femmes et chasse celles qui tentent de rester à coups de fouet de poste. Les décrets du 24 mai leur interdisent de pénétrer dans les tribunes de la Convention, d'assister à toute assemblée politique et de s'attrouper « à plus de cinq » dans les rues.

Les femmes flouées

Dès lors, les mentalités conservatrices les plus traditionalistes retrouvent leur assurance et leur arrogance. De la totale soumission conjugale, il est temps de passer à l'assujettissement complet des femmes en leur imposant l'ignorance. Seule cette dernière achèvera de les enfermer dans une dépendance absolue et irréversible. Un poète justement oublié, Écouchard-Lebrun, prétend décourager les femmes écrivains. Dans son *Ode aux belles qui veulent devenir poètes*, pensant que « l'encre ne sied pas aux doigts de rose », il leur donne ce conseil que Sylvain Maréchal reprend à son compte dans son *Projet de loi* visant à interdire l'apprentissage de la lecture et de l'écriture aux filles :

« Voulez-vous ressembler aux Muses ?
Inspirez, mais n'écrivez pas ! »

Madame Pipelet, devenue Madame de Salm, a beau répondre sèchement par son *Épître aux femmes* en 1797 :

« Insensés, vous voulez une femme ignorante,
Eh bien, soit ! Confondez l'épouse et la servante »,

37. Jean-Paul Bertaud, *La Vie quotidienne en France au temps de la Révolution (1789-1795)*, op. cit., p. 216.

bientôt, Napoléon est aux affaires comme premier consul ; le temps n'est plus à discuter de l'instruction féminine. Le futur empereur à d'autres préoccupations. Dès le 27 septembre 1801, il ne se contente pas de confirmer l'article du Code pénal prescrivant à l'épouse obéissance absolue au mari, il délaisse explicitement l'instruction féminine. Ne déclare-t-il pas au Conseil d'État : « Je ne pense pas qu'il faille s'occuper d'instruction pour les jeunes filles ; elles ne peuvent être mieux élevées que par leurs mères » ?

C'est à ce moment précis que Sylvain Maréchal publie son *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*³⁸. Ce texte, qui réunit quantité de références antiféministes qui composent le fonds de l'argumentation misogyne du temps, apparaît surtout comme un réquisitoire de plaisantin. Le pseudo *Projet de loi* de Sylvain Maréchal est pourtant intéressant parce qu'il regroupe en un seul ouvrage la quasi-totalité des argumentations de tous les temps, et peut-être de tous les lieux, visant les femmes, les poussant jusqu'à l'absurde, ainsi que le perçoivent finement les deux critiques féminines qui prennent soin de lui répondre fermement : Marie Armande Jeanne Gacon-Dufour et Albertine Clément-Hémery³⁹.

Disons-le tout de suite : les réponses ironiques des deux contradictrices, si pertinentes soient elles, ne changeront rien à l'orientation générale de l'opinion qui va marquer profondément le siècle qui s'installe, opinion selon laquelle l'homme est définitivement supérieur à la femme dans tous les domaines. Une femme, Madame Bernier, se fait elle-même le bourreau de son propre sexe dans son livre : *Quel est pour les femmes le genre d'éducation le plus propre à faire le bonheur des hommes en société ?* Elle conclut sa réflexion en faisant du sexe féminin un sexe « subalterne et très inférieur » au sexe masculin, dont le lot doit rester l'obéissance et la dépendance.

38. Sylvain Maréchal, *Projet de loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris, Klincksieck, 2007.

39. *Les Femmes vengées de la sottise d'un philosophe du jour ou Réponse au projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes* d'Albertine Clément-Hémery (1801) et le *Contre le projet de loi de S. M. portant défense d'apprendre à lire aux femmes par une femme qui ne se pique pas d'être une femme de lettres* de Marie-Armande Gacon-Dufour (1801). La première, dans sa réponse au « soixantième considérant », montre qu'elle n'est pas dupe de l'apparent sérieux du projet de loi. La seconde, dès l'introduction de son plaidoyer, précise qu'elle tient le propos de Sylvain maréchal pour une « plaisanterie » certes, mais elle voit que beaucoup de lecteurs risquent de prendre ce projet, sinon au pied « de la lettre », du moins comme une source de propos fondés en raison et se transformant par suite en machine de guerre contre toute velléité d'émancipation féminine.

On peut alors considérer que l'opinion générale qui s'installe au début du XIX^e siècle est celle qu'exprime Joseph de Maistre dans une lettre à sa plus jeune fille Constance le 3 novembre 1808 :

« Voltaire a dit, à ce que tu me dis [...] que les femmes sont capables de faire tout ce que font les hommes [...] C'est un compliment fait à quelque jolie femme, ou bien c'est une de ces cent mille sottises qu'il a dites dans sa vie. La vérité est précisément le contraire. Les femmes n'ont fait aucun chef-d'œuvre dans aucun genre. Elles n'ont fait ni l'*Illiade*, ni l'*Énéide*, ni la *Jérusalem déli-vrée*, ni *Phèdre*, ni *Athalie*, ni *Rodogune*, ni le *Misanthrope*, ni *Tartuffe*, ni *Le Joueur*, ni le Panthéon, ni l'Église de Saint-Pierre, ni la *Vénus de Médicis*, ni l'*Apollon du Belvédère*, ni le *Persée*, ni le *Livre des Principes*, ni le *Discours sur l'histoire universelle*, ni le *Télémaque*. Elles n'ont inventé ni l'algèbre, ni les télescopes, ni les lunettes achromatiques, ni la pompe à feu, ni le métier à bras, etc. Quant à la science, c'est une chose très dangereuse pour les femmes. On ne connaît presque pas de femmes savantes qui n'aient été ou malheureuses ou ridicules par la science. Elle les expose habituellement au petit danger de déplaire aux hommes et aux femmes : aux hommes qui ne veulent pas être égalés par les femmes, et aux femmes qui ne veulent pas être surpassées. »

Madame de Staël exprimera avec force, dans son roman *Corinne*, cette douleur intime de se voir incomprise, en butte autant au ressentiment de femmes jalouses de la supériorité d'une des leurs, qu'à l'hostilité des hommes soucieux de conserver pour eux le privilège de l'intelligence, de l'autorité, du prestige... et des emplois.

Conclusion

En clôture de sa postface au livre d'Annette Rosa⁴⁰, Élisabeth Guibert-Sledziewski fait ce constat brutal : « La Révolution française n'a pas libéré la femme. » C'est fondamentalement juste. Mais peut-être cette libération fut-elle impossible sur le moment parce que l'ensemble des révolutionnaires n'avait pas encore les moyens intellectuels et moraux des ambitions idéologiques de quelques-uns. Les mentalités majoritaires du moment, tant masculines que féminines d'ailleurs, n'étaient sans doute pas encore prêtes pour admettre que les femmes puissent bénéficier d'autant de liberté que les hommes dans tous les domaines, autrement dit qu'elles puissent exercer leur liberté d'êtres raisonnables dans les mêmes instances de la vie domestique, sociale, culturelle, professionnelle ou politique. La réaction générale masculine qui a accompagné la Révolution à partir de 1793-1794, tant dans le domaine du droit que des mœurs, traduit une pensée profondément réaction-

40. Annette Rosa, *Citoyennes*, op. cit, p. 251.

naire telle qu'on est en droit de considérer le XIX^e siècle qui a suivi comme en régression par rapport à l'Ancien Régime, à tout le moins du point de vue de l'aspiration des femmes à l'instruction et à l'exercice des droits civiques.

Sans doute, les revendications féministes émergentes les plus construites ne touchaient-elles qu'un nombre limité de femmes, celles qui, en nombre encore plus limité, appartenaient aux classes les plus favorisées (noblesse et bourgeoisie). Sans doute, nombre d'entre elles s'effrayèrent-elles de certains débordements populaires ; de concernées au départ, elles devinrent hostiles alors face aux excès révolutionnaires. Pourtant, ainsi que le montre la controverse qui suit immédiatement la publication du *Projet de loi* de Sylvain Maréchal, les questions posées par certaines femmes décidées à ne pas s'en laisser conter portent la polémique au cœur du problème de l'égalité des sexes face aux savoirs et au pouvoir. Ce sont des interrogations fondamentales, proprement intempestives puisqu'elles sont encore les nôtres aujourd'hui. La violence du propos de bien des femmes participe d'un même désir profond, celui d'être enfin reconnues comme des personnes majeures et responsables, comme des citoyennes capables d'user des mêmes droits que les hommes et de répondre aux mêmes devoirs.

Malgré toutes ces réserves, la période révolutionnaire possède à tout le moins un avantage certain. Par le brassage social et intellectuel qu'elle implique, elle fait que ce désir d'émancipation ne touche plus seulement les classes sociales favorisées comme c'était encore le cas durant le Lumières ; c'est désormais l'ensemble des « citoyennes » qui se sent progressivement concerné. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à ressentir leur dépendance comme une aliénation injustifiée et injustifiable. Les revendications à la fois citoyennes, civiles et civiques deviennent le moteur des attentes de milliers d'autres femmes, ouvrières, paysannes, femmes du peuple, simples bourgeoises qui, faute de savoir lire et écrire, sont condamnées à l'ignorance et, par suite, au silence et à la sujétion. Par le contact direct à la réalité du travail, par le brassage d'idées qu'impliquent les temps révolutionnaires, elles prennent conscience de l'injustice de leur condition. Parallèlement aux femmes-auteurs si décriées, de simples travailleuses « sans instruction et sans manières », comme l'écrit justement Élisabeth Guibert-Sledziewski, oseront désormais imaginer une citoyenneté commune aux êtres raisonnables des deux sexes et partagée également entre les hommes et les femmes.

On pourrait ajouter pour finir, sans grand risque de se tromper quant à l'actualité du féminisme révolutionnaire aujourd'hui, que

« tant qu'il sera plus évident d'être gouverné, ou dirigé, ou représenté par un homme que par une femme, alors même qu'est proclamée et instituée l'égalité

des sexes, la grande idée des citoyennes révolutionnaires sera toujours devant nous. »⁴¹

Bibliographie

- ABENSOUR L. (1923), *La Femme et le féminisme avant la Révolution*, Paris, Leroux.
- AGULHON M. (1979), *Marianne au combat*, Paris, Flammarion.
- ALBISTUR M. et ARMOGATHE D. (1977), *Histoire du féminisme français du Moyen Age à nos jours*, Paris, Des Femmes.
- ARIÈS Ph. (1975), *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Le Seuil.
- BADINTER E. (1980), *L'Amour en plus. Histoire de l'amour maternel, XVII-XX^e siècles*, Paris, Flammarion.
- BADINTER E. (dir.) (1989), *Paroles d'hommes (1790-1793)*, textes choisis, Paris, POL.
- BADINTER E. et BADINTER R. (1988), *Condorcet*, Paris, Fayard.
- BERTAUD J.-P. (1985), *La Vie quotidienne en France au temps de la Révolution*, Paris, Hachette.
- BLANC O. (1981), *Olympe de Gouges*, Paris, Syros.
- BOLOGNE J.-C. 1986, *Histoire de la pudeur*, Paris, Olivier Orban.
- BONNEFON J. (1909), *La Corbeille des roses ou les dames de lettres*, Paris.
- BONNET J.-C. (1988), *La Carmagnole des muses*, Paris, Armand Colin.
- BRIVE M.-F., (dir.) (1989), *Les Femmes et la Révolution française*, actes du colloque de Toulouse, 12-14 avril 1989, édit. Université internationale de Toulouse-Le Mirail, 3 vol.
- BROC V. (1911), *Les Femmes-auteurs*, Paris, Plon.
- BURCKHARDT J. (1885), *La Civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, Paris, Plon, 2 vol..
- CÉRATI M. (1966), *Le Club des Citoyennes révolutionnaires*, Paris, Éditions sociales.
- DELON M. (1983), « Combats philosophiques, préjugés masculins et fiction romanesque sous le Consulat », *Raison présente*, n° 67.
- DHAVENAS O. (1978), *Droits de femmes, pouvoir des hommes*, Paris, Le Seuil.
- DOMMANGET M. (1970), *Les Grands Socialistes et l'éducation*, Paris, Armand Colin.
- DUBY G. et FRAISSE G. (1991), *Histoire des femmes en Occident*, vol II : XVIII^e siècle, et III : XIX^e siècle, Paris, Plon.

41. *Ibid.*

- DUHET P.-M. (présenté par) (1991), *Les Femmes et la Révolution, 1789-1794*. Paris, Gallimard.
- FAURÉ C. (dir.) (1997), *Encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, PUF.
- FLAT P. (1909), *Nos femmes de lettres*, Paris, Périn.
- FRAISSE G. (1989), *Opinions de femmes de la veille au lendemain de la Révolution française*, Paris, Indigo et Côté femmes éditions,.
- FRAISSE G. (1989), *Muse de la raison. La démocratie exclusive ou la différence de sexes*, Paris, Gallimard. Réédité dans la collection Folio sous le titre : *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, 1995.
- FRAISSE G. (1998), *Les Femmes et leur histoire*, Paris, Gallimard.
- FURET F. et OZOUF J. (1977), *Lire et écrire. L'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, Minuit, 2 vol.
- FUSIL C.A. (1936), *Sylvain Maréchal ou l'homme sans Dieu, 1750-1803*, Paris, Plon.
- GANTY M. (1986), *L'Apprentissage de la citoyenneté*, Paris, Messidor.
- GODINEAU D. (1988), *Citoyennes tricoteuses. Les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Aix-en-Provence, Alinéa.
- GOUBERT P. et DENIS M. (1964), *Les Français ont la parole. Cahiers des États généraux*, Paris, Julliard.
- GRIMAL P. (dir.) (1966), *Histoire mondiale de la femme*, Paris, Nouvelle librairie de France, tome IV.
- GUIBERT-SLEDZIEWSKI E. (1976), *Voies idéologiques de la Révolution française*, Paris, Éditions sociales.
- GUIBERT-SLEDZIEWSKI E. (1986), *Idéaux et conflits dans la Révolution française*, Paris, Méridiens-Klincksieck.
- HAASE-DUBOSC D. et VIENNOT E. (1991), *Femmes et pouvoirs sous l'Ancien Régime*, Paris, Rivages.
- KNIBIELHER Y. et FOUQUET C. (1982), *Histoire des mères du Moyen Age à nos jours*, Paris, Hachette.
- LACOUR L. (1900), *Trois femmes de la Révolution*, Paris, Plon,.
- LANDES J. (1988), *Women and the Public Sphere in the Age of the French Revolution*, Ithaca-Londres, Cornell University Press.
- LARNAC J. (1929), *Histoire de la littérature féminine en France*, Paris, Kra.
- LELIÈVRE F. et LELIÈVRE C. (1991), *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan.
- MARÉCHAL S. (2007), *Projet d'une loi portant défense d'apprendre à lire aux femmes*, Paris, L'Harmattan.
- MATHIEZ A. (1978), *La Révolution française*, Paris, UGE.

- MAZENOD L. et SCHELLER G. (1993), *Dictionnaire des femmes célèbres de tous les temps et de tous les pays*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins ».
- MEYER J. (1995), *La Chalotais. Affaires de femmes et affaires d'État sous l'Ancien Régime*, Paris, Perrin.
- MICHAUD S. (1985), *Muse et Madone. Visages de la femme de la Révolution française aux apparitions de Lourdes*, Le Seuil.
- MICHELET J. (1859), *Les Femmes de la Révolution*, in P Viallaneix (éditeur), *Euvres complètes*, tome 16, Flammarion, 1971-1985.
- MULLER OKIN S. (1979), *Women in western political thought*, Princeton University Press.
- OZOUF M. (1984), *L'École de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard.
- OZOUF M. (1995), *Les Mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard.
- PERROT M. (2001), *Il était une fois...l'histoire des femmes*, Évreux, Lunes.
- RESTIF de la BRETONNE N. (1777), *Les Gynophares*, La Haye.
- RIPA Y. (1999), *Les Femmes actrices de l'histoire de France, 1789-1945*, Paris, Sedes.
- RODOCANACHI E. (1907), *La Femme italienne à l'époque de la Renaissance*, Paris, Hachette.
- ROSA A. (1989), *Citoyennes : Les femmes et la Révolution française*, Paris, Messidor.
- ROUDINESCO E. (1988), *Théroigne de Méricourt. Une femme mélancolique sous la Révolution*, Paris, Le Seuil.
- SHORTER W. (1977), *Naissance de la famille moderne*, Paris, Le Seuil.
- SOBOUL A. (1964), *Histoire de la Révolution française*, Paris, Gallimard.
- SONNET M. (1987), *L'Éducation des filles au temps des Lumières*, Paris, Le Cerf.
- STAROBINSKI J. (1979), *Les Emblèmes de la Raison*, Paris, Flammarion.
- SULLEROT E. (1963), *Histoire de la presse féminine en France des origines à 1848*, Paris, Armand Colin.
- VIENNOT E. (dir.) (1996), *La Démocratie « à la française » ou les femmes indésirables*, Publication de l'université de Paris VII - Denis Diderot.